



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 juin 2021

Objet de la délibération

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Le vingt-quatre juin deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Nadia SOUFFOY , Stéphane LOHÉZIC , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Tiphaine SIRET , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Christian LE BOULAIRE , Yves GUYOT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Thierry FALQUERHO à Yves GUYOT, André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Guillaume KERRIC à Claudine CORPART, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Jacques KERZERHO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2021.06.003

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE-RENDU

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 mai 2021 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

3 - Emprunts

Montant de 2 000 000€ auprès de la Banque Postale

Durée : 20 ans

Taux fixe : 0.74 %

Echéance de remboursement trimestrielle

Commission : 1 000 €

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Marché pour la fourniture et la livraison de consommables et de quincaillerie (lot 2 : quincaillerie)	LEGALLAIS BOUCHARD	Montant minimum annuel : 5 000,00 ; montant maximum annuel : 14 000,00	12/05/2021
Modification de marché n°1 pour la construction d'un centre international de formation, d'entraînement et de compétition de tennis de table-lot 1 : gros œuvre-charpente métallique	SRB	2 689,75	31/03/2021
Modification de marché n°1 pour la construction d'un auvent pour l'extension du club aviron hennebontais -lot 2 : charpente-bardage bois	LE TRUDET	519,41	27/04/2021
Modification de marché n°1 pour les travaux de réhabilitation du quai des Martyrs lot 2 : Maçonnerie, eaux pluviales, aménagements paysagers, signalisation, mobiliers	COLAS	Sans objet relatif au changement d'un indice pour la révision des prix du marché	12/05/2021

5 – Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

OBJET	BÉNÉFICIAIRE BAILLEUR	MONTANT € H.T MENSUEL	DATE DE PRISE D'EFFET
-------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Appartement Kerihouais	Lorient Habitat	0	03/05/2021
------------------------	-----------------	---	------------

6 – Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux Contrats d'assurance

Remboursement assurances statutaires du 13 avril 2021 au 31 mai 2021 = 0 €

7 – Régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux

Mise à jour de la régie du Port : ajustement des moyens de paiement et ouverture d'un compte DGFIP pour mise en conformité avec les nouvelles règles concernant les espèces.

Mise à jour de la régie abonnements médiathèque : ajustement des références réglementaires.

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

Mars 2021

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		
Saint-Gilles		
Saint-Caradec		2
TOTAL		2

COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		
Saint-Gilles		
Saint-Caradec		
TOTAL		

Avril 2021

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		1
Saint-Gilles		
Saint-Caradec		1
TOTAL		2

COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		
Saint-Gilles		
Saint-Caradec		
TOTAL		

9 – Acceptation de dons et legs

Décision n° DCDC202105015 – Acceptation de dons d'œuvres effectués par l'association « Les amis des arts et de la culture d'Hennebont » :

- Jeune breton devant l'âtre – 1913 – Jean-Bertrand PEGOT-OGIER
- Vue d'un pont devant un aqueduc – Jules NOEL

11 – Rémunérations, frais, honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

ID : 056-215600834-20210624-D202106003-DE

Avenant n°1 à la convention d'honoraires initialement convenue avec le cabinet Valadou- Josselin-
contentieux Fonction publique : 612,00 €

15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **34**
- Nombre de DIA reçues du **01 04 2021** au **30 04 2021** : **34**

16 – Représentation de la Commune en justice

OBJET DU CONTENTIEUX	INSTANCE CONCERNÉE	DÉCISION
Agent de la Ville c/ Commune d’Hennebont	Tribunal administratif de Rennes	Le demandeur a déposé une requête introductive d’instance devant le Tribunal Administratif de Rennes le 04/05/2021. La Ville avec son avocat prépare actuellement un mémoire de défense

20 – Ligne de trésorerie

Montant de 1 000 000 €

Durée : 1 an

Taux euribor 3 mois

Taux intérêt annuel variable : index de référence + marge de 0.72

Taux intérêt initial : 0.1810 %

26 – Demandes de subventions

Décision n DCDC202105016 : Demande d’aides financières aux partenaires institutionnels (DRAC Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental du Morbihan) relatives à leurs politiques respectives en faveur du patrimoine pour une dépense subventionnable globale à hauteur de 647 779 € HT pour une opération de travaux de restauration de la sacristie de la basilique Notre-Dame-de-Paradis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu l’avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 mai 2021,

Vu l’avis favorable de la Commission Ressources en date du 07 juin 2021,

Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l’exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l’article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

ID : 056-215600834-20210624-D202106003-DE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr